

Séance du 17 octobre 2023

Date de convocation : 13 octobre 2023

Membres en exercice : 11 Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique extraordinaire sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 10 Mesdames Frédérique DUC, Laëtitia ODILE et Alice TOURREILLE,
Messieurs James BLANC, Cédric BOIRON, Ludovic BARBONI, Nicolas BAUVY,
Robert BURDIN et Didier ORTHOLLAND.

Membres absents : 2 Sophie DUC, Anne-Laure CLOS-ARCEDUC

Membre représenté : 1 Sophie DUC a donné pouvoir à Ludovic BARBONI

Secrétaire de séance : Cédric BOIRON

Abstention : Pour : 10 Contre : 0

n°036*2023 Objet : délibération autorisant le remboursement d'une facture à un élu concernant la montée solidaire du 10 septembre 2023.

L'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permet le remboursement d'autres frais que les frais de représentation ou de transport exposés par les élus dès lors qu'ils sont nécessaires et peuvent être portés à justification. Ce remboursement de frais ne peut s'effectuer que sur présentation d'un état de frais ou d'une facture au nom de la commune.

Le 10 septembre 2023, les communes d'Allondaz et de Thénésol ont organisé l'événement solidaire La montée du Col du Vorger. Afin d'organiser cette manifestation, des achats ont été nécessaires.

Le 9 septembre 2023, madame le maire de la commune d'Allondaz s'est rendue à DISTRIBUTION CASINO FRANCE où la commune détient un compte client et règle habituellement par mandat administratif. Or ce commerce devant changer d'enseigne courant octobre 2023 a décidé de clôturer les comptes client et de refuser les mandats administratifs sans information au préalable. Madame le maire a donc été obligée de régler la facture n°000036590 d'un montant de 315,96 € sur ses deniers personnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le remboursement de la facture n° 00036590 d'un montant de 315,86 € à madame le maire,
- **AUTORISE** le régisseur d'avances et de recettes de la commune d'Allondaz à rembourser la somme de 315,96 € à madame le maire.

Le secrétaire de séance

Cédric BOIRON



Le premier adjoint,

James BLANC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20231017-200-2023-DE036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

Affichage : 27/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

